

DEMISSION ET PREAVIS QUI SE PASSE MAL

Par **Gi pegg**, le **19/06/2017** à **10:06**

Bonjour

je vais essayer de faire court voilà mon souci.

J'ai posé ma dém par LR/AR le 12 juin car j'ai trouvé un nouveau poste bien mieux payé. Mon futur employeur m'a envoyé ma promesse d'embauche que j'ai signée également.

Au départ nous pensions que mon préavis était de 1 mois car je suis employée hors j'ai 2 mois en fonction de mon échelon et ancienneté. J'ai donc pu avertir mon futur employeur qui est prêt à m'attendre 2 mois.

jusque là tout allait bien sauf quand j'ai annoncé à mon employeur actuel. il est passé de la colère, au chantage etc... m'a de suite fait une contre proposition etc.. que j'ai refusé. les RH pareil ont essayé de me rattraper... j'ai refusé

j'ai eu le tort de lui dire ou je partais quand il me l'a demandé et oui mon honnêteté me perdra toujours. Il est encore plus en colère. n'arrête pas de tailler ma future société et par 2 fois m'a dit qu'il les appellerait pour leur dire que c'est cool de leur part de leur voler son assistante... bref du grand n'importe quoi.

voilà mon souci. j'ai posé ma le 12 /06 sauf qu'en avril j'avais posé mon CP du 10/07 au 24/07 et mon boss ne veut pas me les annuler... ainsi ça rallonge mon préavis de 14 jours et je ne peux embaucher que le 26 aout de l'autre coté.

il m'a clairement dit qu'il ne ferait aucun arrangement pour l'autre employeur. j'ai vraiment le sentiment qu'il veut saboter ma nouvelle embauche par fierté, colère, orgueil, "si je ne peux pas garder mon assistante, personne ne l'aura". du coup je suis dégoutée de venir bosser... je suis déçue de son attitude.

que puis je faire pour être présente dans mon nouveau job le 12/08 sans risque.

*** être en arrêt maladie jusqu'à la fin de mon préavis et ne plus jamais revenir jusqu'au dernier jour de préavis et ensuite le lendemain j'embauche de l'autre coté et ce qui risque d'arriver car j'ai envie de chialer qd j'arrive depuis tout ça....????

**** prendre mes cp en juillet et revenir bosser faire comme si de rien jusqu'au 11 aout et abandonner mon poste pendant 14 jours bien que ma lettre signifie le 12/08 ??

il faut savoir que les RH ne se mouillent pas.... elles me disent de voir avec lui... et lui il a le bras long j'ai l'impression....

j'ai besoin de conseils

merci

Par **P.M.**, le **19/06/2017** à **11:08**

Bonjour,

Vous ne pouvez a priori rien faire puisque vous n'avez pas respecté les règles du préavis sans risque que l'employeur actuel vous réclame des dommages-intérêts ainsi qu'au futur employeur pour déloyauté si vous occupez un nouvel emploi alors que vous n'êtes pas encore libre de tout engagement...